



ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE

*Autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1931 et du 4 avril 2008
Siège social à la Mairie de La Celle Saint-Cloud (78)*

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DE
L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU 25 MARS 2023**

L'assemblée générale des propriétaires de La Châtaigneraie du 25 mars 2023 s'est tenue en présentiel, salle Pierre et Marie Curie. Comme les années précédentes, chaque propriétaire de l'ASA La Châtaigneraie a reçu une convocation, datée du 1^{er} mars 2023 - avec la possibilité de voter par correspondance – communiquant les documents suivants :

- l'ordre du jour
- le texte des résolutions
- les comptes 2022 et le budget 2023
- la présentation du candidat au poste de syndic
- le rapport moral du Président
- le rapport financier pour l'année 2022
- les comptes rendus des activités de chaque commission (Environnement-Nuisances, Sécurité, Circulation, Accueil, Construction, Boisement, Communication)
- le formulaire de vote par correspondance
- le bulletin de vote par correspondance
- l'enveloppe « verte » pour le bulletin de vote
- l'enveloppe « Retour » blanche à l'adresse du Secrétariat de l'association.

Conformément à ce qui a été communiqué aux propriétaires, veuillez trouver ci-après joint, le rapport moral du Président (I), le rapport financier pour l'année 2022 et la présentation des comptes pour 2023 (II), la présentation du candidat au poste de syndic (III), le rapport d'activités des commissions Environnement, Sécurité, Circulation, Accueil, Construction, Boisement et Communication pour l'année 2022 (IV), le compte rendu de l'intervention de Monsieur Olivier Delporte ainsi que des questions/réponses évoquées lors de l'AG (V) et enfin le résultat du vote des résolutions (VI).

Le Président, Monsieur Jean-Pierre Lieubray, déclare ouverte la séance à 9h32. Il accueille les membres de l'assemblée, les remercie d'avoir répondu présents à l'assemblée générale annuelle et annonce l'ordre du jour : rapport moral, rapport financier, candidature au poste de syndic, rapport des commissions, intervention éventuelle de Monsieur le Maire, questions de l'assemblée et vote.

I. Rapport moral du Président Lieubray

Le président Lieubray rappelle que la mission de l'association consiste à faire respecter le « cahier des charges » qui s'impose à tous les propriétaires dans l'espace urbain de La Châtaigneraie. Ce dernier, remis par le notaire lors d'une acquisition, est consultable sur le site de l'association.

Dans un contexte de forte pression immobilière, le quartier évolue. Il y a eu cette année plus de 20 mutations et la demande de permis d'aménager reste soutenue. Dans ce contexte, la Commission Boisement, qui a pour rôle de maintenir la qualité de l'environnement boisé, a souvent été sollicitée pour établir des coefficients de boisement, vérifier la légitimité d'un abattage ou effectuer une visite de conciliation, mais son rôle se complexifie.

a. Les actions de l'ASA se sont portées vers les pouvoirs publics:

Auprès du conseil départemental où l'association a réitéré ses demandes afin qu'au terme des travaux entrepris sur la D 307, soit mis en place un revêtement antibruit et soit prévue une piste cyclable.

Auprès de la Mairie où :

- au cours des travaux sur la D 307, l'association a demandé qu'au plus tôt, soit rétabli le « tourner à gauche » pour accéder au quartier par la place de Verdun.
- concernant l'éclairage public nocturne, pour des raisons de sécurité, l'association a exprimé son souhait de voir l'intensité diminuée, plutôt que de maintenir la coupure complète effectuée actuellement de 2h à 5h du matin.

Après de nombreuses requêtes, l'association a pu apprécier la mise en place de la Police Municipale.

Elle a réitéré la demande d'installation de caméras de Vidéoprotection supplémentaires dans le quartier.

L'association a initié un dialogue concernant l'aménagement de place Audran, pour en améliorer l'usage, l'environnement, ainsi que les circulations piétonnes, cyclistes et motorisées. Le 9 février, l'association a organisé une première réunion d'échanges avec les proches riverains.

L'association a obtenu la mise en place d'une harmonieuse protection périmétrique pour le châtaignier de la place Audran, élu plus bel arbre de France de l'année 2021.

Secrétariat
ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE
65, allée Jules Verne
78170 La Celle Saint Cloud



ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE

Autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1931 et du 4 avril 2008
Siège social à la Mairie de La Celle Saint-Cloud (78)

Elle a fait part de sa préoccupation concernant le manque de places de stationnement prévues dans le projet immobilier contigu à la piscine Corneille.

Auprès de la Trésorerie de Versailles où après la refonte de la gestion financière des collectivités territoriales, elle a dû établir de nouvelles relations avec la Trésorerie de Versailles. Désormais, c'est elle qui gère et contrôle les comptes de l'ASA.

b. L'ASA vous a informé(s) régulièrement à travers l'envoi de Flash Infos :

Celui concernant les pompes à chaleur a permis de vous fournir des fiches techniques concernant leur implantation, les aides de l'état, ainsi qu'un lien vers le nouveau partenaire A.Ab.V, l'Association Antibruit de Voisinage, qui propose des solutions de prévention des nuisances sonores.

Les Flash Infos « zéro déchet » sont venus compléter la communication concernant l'évolution du ramassage des ordures ménagères et préparer à la tarification écoresponsable prévue par Versailles Grand Parc.

D'autres Flash Infos ont concerné la sécurité : les démarches en ligne vers la Police Nationale, les vols de véhicules, les dates de collectes des sapins de Noël ou les dates d'arrêt et de reprise des collectes de déchets verts.

Ces Flash Infos peuvent être retrouvés sur le site de l'association : www.chataigneraie.info

c. L'ASA a poursuivi ses activités :

Un vide-greniers a été organisé le 2 octobre, sur la place de la Gare. La présence d'un Food-truck a de nouveau été appréciée.

Un troc-plante a été organisé, le 14 avril, sur la place Audran. Ce fut l'occasion de donner des plantes, des boutures et d'échanger de précieux conseils.

L'association a participé à la fête des voisins, le 20 mai, et communiqué à la mairie les lieux de regroupements.

Enfin, le 14 mai, l'association invite tout le monde, à un grand pique-nique familial et convivial sur la pelouse du bois du Butard.

En conclusion, le président Lieubray invite chacun à faire vivre le quartier de façon harmonieuse et conviviale, et afin de maintenir et amplifier l'action de l'ASA La Châtaigneraie, il sollicite toutes les bonnes volontés, ayant pour objectif l'intérêt général du quartier, à venir rejoindre le Conseil Syndical.

II. Rapport financier - Année 2022

| En € | Budget 2022 | Réalisé 2022 | Budget 2023 |
|---|-------------|--------------|-------------|
| Redevances syndicales | +19 421 | +19 421 | +20 156 |
| Charges courantes | -24 350 | -20 783 | -24 800 |
| Fournitures de bureau | -2 400 | -1 529 | -2 000 |
| Services Extérieurs | -6 650 | -4 302 | -6 600 |
| Frais de personnel | -15 300 | -14 952 | -16 200 |
| Autres charges et recettes | -500 | + 54 | - 500 |
| Résultat de l'exercice | -5 429 | -1 308 | -5 144 |
| Réserves en début d'exercice | +14 570 | +14 570 | +13 262 |
| Réserves en fin d'exercice « Charges exceptionnelles » | +9 141 | +13 262 | +8 118 |

Pour rappel, l'association est placée sous le « Régime des collectivités publiques » : sa comptabilité publique (basée sur les encaissements et décaissements) est tenue par la Trésorerie et il lui est interdit de dépasser les lignes budgétaires d'où le besoin d'établir un budget annuel souvent supérieur au réalisé afin de nous permettre d'intégrer les hypothèses les plus pessimistes.

Les frais de fonctionnement de notre association sont essentiellement liés à la nécessité d'avoir un secrétariat pour nous permettre d'assurer les diverses missions de l'association.

Les redevances syndicales sont stables par rapport à celles de l'an dernier (19 421 € en 2022 contre 19 493 € en 2021) ; les charges courantes sont en hausse de 8,1% (20 783 € contre 19 226 € en 2021) et inférieures aux dépenses budgétées de 3 567 €. Les fournitures de bureau sont en hausse de 570 € (+59%) suite à l'achat d'un nouvel ordinateur pour notre secrétariat ; les frais de tenue de l'assemblée annuelle qui s'est déroulée en présentiel et par correspondance, demeurent élevés avec néanmoins un meilleur taux de participation des résidents. Les frais de personnel ont augmenté de 3,6% avec l'octroi de primes Covid exonérées

Secrétariat
ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE
65, allée Jules Verne
78170 La Celle Saint Cloud



ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE

Autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1931 et du 4 avril 2008
Siège social à la Mairie de La Celle Saint-Cloud (78)

de charges sociales, afin de remercier notre secrétaire de son implication et du temps consacré dans le fonctionnement de l'association.

Un déficit de 1 308 € contre un excédent de 195 € en 2021 a été dégagé et affecté en report à nouveau (Réserve) pour l'exercice 2022.

Pour 2023, le Budget a été construit afin de répondre aux orientations suivantes :

- Augmentation de la redevance de 0,002 € par m² soit une augmentation de 3,78% pour un montant global de 735 € (aucune augmentation n'était intervenue depuis de nombreuses années),
- Augmentation de 6,25% du taux horaire de notre secrétaire et allocation d'une prime Macron de 600 €,
- Les fournitures et services extérieurs sont budgétés au même niveau que pour 2022 avec l'éventuel remplacement de l'imprimante du secrétariat qui soutien des initiatives de convivialité du quartier mais qui devient obsolète.
- Et bien sûr, tenir compte des contraintes comptables liées à notre statut (budget souvent supérieur au réel).

C'est donc un Budget de prévision de dépenses en hausse de 1,8% par rapport à celui présenté pour 2022 qui a été établi, sachant qu'il s'agit d'une estimation budgétaire et qu'il est très probable que tout ne soit pas dépensé, compensé par une hausse de 3.78% des recettes.

III. Présentation des candidats au poste de syndic et des syndics se présentant pour un nouveau mandat sein de l'Association Syndicale Autorisée des Propriétaires de La Châtaigneraie

Le président Lieubray demande au candidat de venir se présenter. Monsieur Noailly étant absent, le président lit sa présentation,

« Monsieur Vincent Noailly souhaite présenter sa candidature en tant que syndic au sein de l'Association Syndicale Autorisée des Propriétaires de La Châtaigneraie. Il habite au 24, allée Jules Verne. Il est Cellois depuis son enfance, d'abord au Domaine Saint François, puis en appartement au Village de Bois Fontaine (en 2011) enfin en maison depuis février 2021 (allée Jules Verne). Il travaille dans des cabinets de conseil en progiciel informatique (consultant depuis 17 ans)

Il souhaite rejoindre la commission Construction ou Boisement pour essayer de sauvegarder l'état d'esprit de La Châtaigneraie tout en l'adaptant à notre mode de vie car il pense que, dans les années à venir, il va y avoir de nombreux bouleversements auxquels il faudra pouvoir apporter des solutions. Le partage d'expérience est important. »

IV. Rapport d'activités des commissions

Chaque commission vient ensuite faire une rapide présentation de son activité en 2022, déjà présenté dans la convocation :

❖ **Commission Environnement-Nuisances**

Membres de la commission :

Catherine Réguer (Coordinatrice) - Patrice Bellocq - Marie Madeleine Calais - Nicole Cesselin - Sylvie Chapron-Lapasset - Jacques Franquet - Hélène Reiss

Madame Calais, membre de la commission fait part des points suivants :

A titre préliminaire, pour les nouveaux arrivants, il est précisé que la commission Environnement est le garant d'une certaine qualité de vie dans notre quartier. Nous devons l'atteindre ensemble.

1. En développant les échanges entre voisins
2. En respectant les règles de vies pour le bien-être de tous
3. En nous informant sur l'actualité de notre quartier

❖ **Développer les échanges entre voisins**

En 2022, la commission a organisé :

- le premier troc aux plantes, Place Audran. Vous avez été nombreux à apporter et emporter des plantations, mais aussi à échanger des conseils pour embellir vos jardins. Le prochain troc aux plantes se tiendra le dimanche 2 avril 2023, aussi préparez vos boutures !
- notre vide-greniers. Les exposants ont réalisé de belles ventes, avec la présence d'un food truck, « le Breizh truck » qui a régalaé tout le monde et de VGP (la communauté de communes Versailles-Grand-Parc) qui est également venue animer un stand sur la réduction de l'impact environnemental de nos courses à l'aide d'un « panier malin » et sur le compostage. Un grand merci à eux.

❖ **Mieux respecter les règles de vie**

Chaque année la commission diffuse le flash "rappels pour le bien-être de tous", certains sujets sont malheureusement répétitifs, vous les retrouverez sur les flashes disponibles sur le site de l'association. Et surtout n'oubliez pas : entre voisins, on peut se parler!

Secrétariat
ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE
65, allée Jules Verne
78170 La Celle Saint Cloud



ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE

Autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1931 et du 4 avril 2008
Siège social à la Mairie de La Celle Saint-Cloud (78)

Contactez en priorité votre voisin bruyant pour vous entendre avec lui. Informez-le des horaires autorisés, souvent méconnus, pour les travaux bruyants et organisez-vous avec lui (tolérance sur certains horaires et respect de certains créneaux de calme "les plus appréciés"). Et contactez l'association en second recours.

Pour 2023, un sujet majeur en raison du nombre croissant de véhicules électriques. Petit conseil : rechargez son véhicule électrique dans sa propriété ou à une borne de recharge mais en aucun cas en laissant un câble électrique traverser le trottoir ou en se garant du mauvais côté !

❖ Vous informer

- **Travaux Avenue Corneille**

Les travaux ont commencé, ce qui entraîne la suppression du parking de la piscine, un parking " zone bleue" est proposé sur le stade du lycée Corneille. Le passage piétons est déplacé sur le parking de la gare entre les bus, ce qui représente un risque pour les piétons. Cela concerne les Châtaignois qui se rendent au lycée, à la piscine et dans la forêt.

La commission :

- craint que ce projet immobilier n'augmente le problème de stationnement dans notre quartier ;
- s'interroge également sur le devenir du stade Corneille, et souhaite qu'il ne soit pas sacrifié pour des places de parking supplémentaires ou d'autres projets immobiliers.

- **Rappel sur le calendrier des jours de collecte ainsi que sur la trêve hivernale**

Sur ce flash figurait un lien indiquant toutes les consignes sur les encombrants. Pour rappel : reprise de la collecte des végétaux le 13 mars prochain.

- **En route vers le zéro déchet**

Pour rappel : en 2020, VGP a lancé un test de la tarification éco-responsable sur 8 communes. Il s'agit d'une nouvelle manière de payer la collecte et le traitement des ordures ménagères, qui tient compte du niveau de production individuel d'ordures ménagères de chaque usager. Le montant est calculé notamment en fonction du volume d'ordures ménagères (taille de la poubelle et nombre de fois où elle est collectée). En passant à la tarification éco-responsable, l'Agglomération souhaite faire évoluer les habitudes et les pratiques de chacun vers davantage de tri, de compostage, de réemploi, d'éco-consommation ...

Les différents flashs communiqués depuis 2 ans ont pour objectif de vous accompagner dans ces nouveaux comportements.

Après une sensibilisation sur le tri et la réduction des déchets, nous passons à l'étape supérieure avec le zéro déchet.

Une méthode appelée « 5 R » donne des recettes pour tendre vers ce zéro déchet ou pour s'en rapprocher au maximum.

Il s'agit de : *Refuser, Réduire, Ré-utiliser, Recycler et Redonner à la Terre*

Ce fût l'objet de plusieurs flashs diffusés cette année.

La commission Environnement-Nuisances reste à votre écoute

environnement@chataigneraie.info

❖ **Commission Sécurité**

Membres de la commission :

Marie Madeleine Calais (Coordinatrice) – Nicole Cesselin - Stéphane Dassé - Jacques Franquet - Catherine Réguer - Agnès Ruchaud -
Sophie Scarfoglio

Madame Calais, coordinatrice de la commission, fait part des points suivants :

1 – LES FAITS MARQUANTS POUR 2022 :

L'équipe de la Police Municipale est maintenant composée d'un Chef de Police et de deux policiers. Un quatrième policier doit les rejoindre d'ici un an.

Les réunions « *Groupe de Partenariat Opérationnel* » se poursuivent chaque mois. La participation de M. le Maire, M. le Maire Adjoint en charge de la sécurité, la Police Municipale, la Police Nationale, les responsables des collèges et Lycées, ainsi que les représentants des différents quartiers de La Celle Saint Cloud, permet d'échanger sur les problèmes rencontrés de part et d'autre.

Les infractions majeures cette année sont les mêmes que l'année précédente. Ainsi, grâce à vos informations, nous avons recensé depuis notre dernière assemblée :

- 14 cambriolages ou tentatives de cambriolages, plutôt en soirée (18 l'an dernier),
- 10 vols de véhicules ou infractions sur véhicules (14 l'an dernier)

NB : les 3008 et RAV4 sont toujours particulièrement recherchés par les malfaiteurs...

Merci encore pour tous les éléments remontés par vous, alimentant concrètement nos échanges lors des réunions mensuelles avec le « Groupe de Partenariat Opérationnel ».

2 – LA VIDEO PROTECTION :

Pas de changement par rapport à l'année précédente :

Les principales entrées de la ville de La Celle Saint Cloud sont maintenant équipées de caméras.

Notre demande faite par courrier du 12 décembre 2021 à M. le Maire de déployer quelques caméras supplémentaires est toujours d'actualité :

- au Lycée Corneille-Pôle tertiaire, (croisement de l'Allée Jules Verne et de l'Avenue Pasteur), afin de limiter les nuisances subies par les riverains de ce secteur,
- à l'angle de l'Allée Jules Verne et de l'Avenue de Verdun. C'est un point d'entrée qui n'est pas encore équipé,

Secrétariat
ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE
65, allée Jules Verne
78170 La Celle Saint Cloud



ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE

Autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1931 et du 4 avril 2008
Siège social à la Mairie de La Celle Saint-Cloud (78)

- les caméras de la SNCF ne visualisent que l'intérieur de la gare. Il serait utile de pouvoir surveiller les entrées-sorties de façon autonome du fait du trafic important dans ce secteur.
- à la sortie de la Sente de la Gare, empruntée par de nombreux piétons, cyclistes motorisés ou non à toute heure de la journée. De plus, beaucoup de deux-roues motorisés prennent cette sente en sens interdit en sortie Avenue Boileau et risquent de percuter des piétons ou des véhicules.

3 – LA COMMUNICATION :

Nos flashes informent des points importants ou nouveaux concernant la sécurité.

La commission relaye également les messages sur Signal afin d'être réactifs et d'informer le maximum de personnes.

Tous ces flashes sont consultables sur le site de la Châtaigneraie : www.chataigneraie.info

Pour être informés, merci de penser à communiquer votre adresse mail à secretariat@chataigneraie.info

4 - NOS OBJECTIFS POUR 2023 :

- Toujours être un relais de vos préoccupations le plus efficace possible avec nos élus et les deux Polices Municipale et Nationale,
- Suivre l'avancement du dossier « Vidéoprotection »,
- Vous INFORMER rapidement et avec pertinence.

5 - QUELQUES RECOMMANDATIONS :

Au moins pour les nouveaux venus – à qui nous souhaitons la bienvenue – voici quelques conseils concernant les infractions majeures que subit notre quartier :

▪ Prévenir les cambriolages :

➤ Voici quelques solutions afin d'empêcher ou au moins de retarder l'intrusion :

- Installer un éclairage extérieur pour éviter les zones d'ombre, ainsi qu'un système d'alarme ou de Vidéoprotection
- Sécuriser vos issues (serrure résistante sur votre porte d'entrée, pommelles anti-dégondage, vitrages antieffraction, barres de sécurité sur vos volets etc...)
- Ne laisser aucun objet à l'extérieur qui pourrait faciliter l'accès à votre domicile (échelle par exemple),
- Ne pas laisser les clés dans un endroit accessible (sous le paillason, un pot de fleurs etc...)
- Et surtout fermer vos issues de jour comme de nuit **même lorsque vous êtes chez vous.**

➤ Voisins vigilants :

Pour les nouveaux venus :

Ce programme est basé sur la bienveillance de chacun envers son voisin. Deux personnes de notre quartier sont « voisins référents » et sont chargées d'être un relais d'information en matière de sécurité. **Ils ne se substituent en aucun cas à la Police.**

➔ *Bravo encore pour votre vigilance dans notre quartier :*

Plusieurs cambriolages au domicile de personnes absentes ont été évités de nouveau cette année grâce l'appel rapide au 17 de leurs voisins.

➤ Vous partez en vacances :

- Installez un programmateur de lumière pour donner l'impression que vous êtes à votre domicile,
- Prévenez un voisin de votre absence
- Demandez-lui de vider votre boîte à lettres pour éviter qu'elle ne déborde,
- Attention aux dates et lieux de vacances communiqués sur les réseaux sociaux...
- **Signalez votre absence au commissariat de police dans le cadre de l'opération « tranquillité vacances » :**
Pour cela, plus besoin de vous déplacer : il suffit de faire une « télé déclaration » 3 jours au plus tard avant votre départ sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033>
afin de compléter le formulaire « accéder à la démarche en ligne » à l'aide de votre accès France Connect (le même que celui qui vous permet d'accéder au site des impôts ou de l'assurance maladie).
Si vous n'avez pas d'accès à France Connect, vous avez toujours la possibilité de déposer votre demande au commissariat de Police, ou bien de le transmettre par mail à ddsp78-csp-versailles-accueil@interieur.gouv.fr

Vous serez contactés par la police ou la gendarmerie uniquement si la patrouille constate quelque chose de suspect.

Attention : si vous rentrez plus tôt ou plus tard de vacances il faudra vous déplacer en brigade de gendarmerie ou au commissariat de police pour effectuer la modification (la modification en ligne n'est pas possible).

▪ Concernant les véhicules :

- La meilleure protection est sans aucun doute de garer votre véhicule dans votre garage ou au moins dans votre jardin.
- Pensez au changement de côté concernant le stationnement alterné (pour la gêne occasionnée mais aussi afin de ne pas attirer l'attention de malfaiteurs).
- Equipez votre voiture d'un système de protection (canne de blocage, alarme autoalimentée etc...),
- Ne laissez pas les papiers du véhicule, ni des objets de valeur dans l'habitacle, même dissimulés,

Secrétariat
ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE
65, allée Jules Verne
78170 La Celle Saint Cloud



ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE

Autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1931 et du 4 avril 2008
Siège social à la Mairie de La Celle Saint-Cloud (78)

Votre véhicule (voiture, moto ...) **vient d'être volé** : signalez-le à la police ou à la gendarmerie le plus rapidement possible, afin qu'il soit inscrit au fichier des véhicules volés

- **Le nombre de véhicules électriques va augmenter dans les mois et les années qui viennent** :

Il est important pour la sécurité des piétons d'effectuer la recharge des batteries à l'intérieur de votre domicile ou sur une borne de recharge. Les câbles qui sont en travers des trottoirs peuvent provoquer la chute d'un piéton.

- **Vous souhaitez signaler un fait anormal** :

Pour vous faciliter la vie, désormais, plus besoin de vous déplacer non plus ;

vous pouvez le communiquer sur : <https://www.masecurite.interieur.gouv.fr>

Cette démarche vous permet de renseigner un formulaire de pré-plainte en ligne 24 H /24. Un policier vous contactera ensuite afin de confirmer le rendez-vous choisi en ligne pour finaliser et signer la plainte dans un commissariat ou dans une brigade de gendarmerie.

Veillez à préserver les traces et indices qui pourront être exploités par les enquêteurs.

Même si nous avons maintenant une Police Municipale, **en cas de problème, composez le 17 ou le 112**. La Police Nationale fera intervenir l'équipe la plus proche de vous.

Il ne faut pas hésiter à appeler le 17 car sans information les policiers considèrent que tout va bien et interviennent donc ailleurs

Retrouvez toutes nos informations sur le site : chataigneraie.info/commissions/securete

La commission Sécurité reste à votre écoute :
securete@chataigneraie.info

❖ Commission Circulation

Membres de la commission :

Hélène Reiss (Coordinatrice) - Marie Madeleine Calais - Stéphane Dassé - Jacques Franquet - Catherine Réguer - Agnès Ruchaud

Madame Reiss, coordinatrice de la commission, fait part des points suivants :

I. Concernant les nuisances occasionnées par la circulation de transit

Il a été constaté que la circulation de transit amène de nombreuses incivilités, nuisances sonores, infractions au code de la route, comportements agressifs dans le quartier.

La Commission réfléchit à des solutions à proposer pour enrayer ces phénomènes :

- Comptage et mesure de la vitesse des véhicules traversant la Châtaigneraie **dans les deux sens**,
- **Marquage** au sol « zone 30 » en de multiples emplacements afin d'améliorer le respect de la vitesse très souvent non respectée,
- Radar sonore afin d'éviter le passage de motos et de voitures à vitesse excessive.
- Radar de vitesse pédagogique à des endroits stratégiques, comme le bas de l'avenue des Gressets entre le stop et le feu afin d'éviter l'accélération des véhicules pour passer au vert,
- Déréférencement de la traversée de la Châtaigneraie sur les applications Google et Waze,

Notre demande de modification de la durée du feu rouge en bas de l'avenue des Gressets a été entendue. Cette action agit sur la vitesse des véhicules qui accélèrent pour passer au feu vert après le stop Gressets/Cottages. Des contrôles effectués par la police municipale au niveau de ce même stop vont dans le même sens, c'est-à-dire la réduction de la vitesse des véhicules traversant la Châtaigneraie mais des progrès restent à faire...

II. Concernant les nuisances sonores et sécurisation des vélos sur l'avenue de Verdun (D307)

Un nouveau courrier a été envoyé à Monsieur Bédier, Président du Conseil départemental des Yvelines pour demander :

- La pose d'un enrobé anti-bruit sur la portion de l'avenue de Verdun (D307) longeant la Châtaigneraie jusqu'au rond-point de l'avenue Duchesne
- La mise en place d'un couloir sécurisé pour les vélos le long de la D307 dans la perspective d'un plan régional RER Vélo

III. Concernant le projet de réaménagement de la place du Général Audran

Un groupe de travail inter-commission (Patrice Bellocq, Marie Madeleine Calais, Hélène Reiss) a été constitué pour travailler sur un projet de réaménagement de la place.

Des objectifs ont été dégagés :

- Mise en valeur et préservation de notre Châtaignier, désartificialisation de la zone et création d'espaces conviviaux,
- Facilitation et sécurisation de la circulation des piétons, des poussettes, des vélos, et des trottinettes,
- Amélioration de la sécurité routière autour de la place en grâce à un plus grand respect de la vitesse des véhicules (30 km/h)
- Amélioration de la gestion des eaux pluviales,

Ces objectifs ont été présentés aux riverains de la place Audran lors d'une réunion qui s'est tenue le 9 février 2023. Ceux-ci pourront apporter des remarques et des suggestions au groupe de travail afin d'amorcer une réflexion sur les solutions possibles.

Le résultat de celle-ci sera proposé à la Mairie qui l'étudiera.

La commission Circulation reste à votre écoute :
circulation@chataigneraie.info

Secrétariat
ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE
65, allée Jules Verne
78170 La Celle Saint Cloud



ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE

Autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1931 et du 4 avril 2008
Siège social à la Mairie de La Celle Saint-Cloud (78)

❖ Commission Accueil

Membres de la commission :

Sophie Scarfogliero (Coordinatrice) - Marie Madeleine Calais – Laurent Dalissier - Jean-Pierre Lieubray - Daniel Messiaen –
Hélène Reiss - Alexandra Rigaud

Madame Scarfogliero, coordinatrice de la commission, fait part des points suivants :

➤ **Qu'est-ce que la commission Accueil ?**

La commission Accueil est composée de 7 membres et a pour but d'accueillir les nouveaux arrivants à la Châtaigneraie et ce, le plus rapidement possible après leur installation dans le quartier. Les délais d'information transmis par les notaires varient, ce qui impacte directement le travail de la commission.

➤ **Organisation des accueils :**

Les membres de la commission échangent régulièrement et se coordonnent pour réaliser les accueils.

Les visites d'accueil ont pour but de faciliter l'intégration des nouveaux arrivants et de les informer.

A chaque visite d'accueil par l'un des membres de la commission, un livret est remis, incluant le cahier des charges et les règles propres au quartier (urbanisme, sécurité, ramassage des poubelles, etc.).

➤ **Nouveaux arrivants :**

19 nouveaux propriétaires en 2022, un chiffre en baisse par rapport aux deux années précédentes (2019 : 22 nouveaux propriétaires, 2020 : 30 ; 2021 : 37).

Une dizaine d'accueils ont été faits sur l'année.

➤ **Evénements :**

L'Association est présente lors des soirées d'accueil organisées par la Mairie de La Celle Saint Cloud.

Le pique-nique (14 mai 2023) et un apéro-accueil collectif (23 juin 2023) seront l'occasion de rencontrer les nouveaux voisins et de leur proposer un accueil personnalisé.

➤ **Encourageons les accueils :**

Les habitants de la Châtaigneraie peuvent accueillir leurs nouveaux voisins et les inviter à signaler leur arrivée auprès de la commission Accueil :

Contact : www.chataigneraie.info ou par mail : informations@chataigneraie.info.

La commission Accueil reste à votre écoute :

accueil@chataigneraie.info

❖ Commission Construction

Membres de la commission :

Frédérique Vial (Coordinatrice) - Marie Madeleine Calais - Jacques Franquet - Jean-Gabriel Joly - Anne Zimmermann

Madame Vial, coordinatrice de la commission, fait part des points suivants :

La législation, en matière de construction est complexe. D'autant plus, qu'à la Châtaigneraie, nous sommes soumis en plus du PLU et du cahier des charges de l'ASA (<https://www.chataigneraie.info/commissions/construction/>), à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). En raison de notre proximité avec le domaine de Versailles et le pavillon du Butard, son avis est prescriptif et le service de l'urbanisme ne peut passer outre. La commission Construction de l'ASA de la Châtaigneraie a donc pour mission essentielle de vous conseiller.

Chaque demande d'urbanisme doit être adressée en copie à l'ASA au moment du dépôt en mairie (construction@chataigneraie.info). En effet, la mairie recueille un avis du syndicat pour chaque projet. Mais en cas de doute, n'hésitez pas à nous consulter avant le dépôt de votre dossier en mairie.

En 2022, la commission construction a traité une cinquantaine de projets d'urbanisme :

- 43 demandes préalables,
- 5 permis de construire et
- 3 permis d'aménager.

Par ailleurs, nous avons répondu à des demandes de renseignements et d'informations. Nous passons également beaucoup de temps à réclamer aux propriétaires la copie de leur demande d'urbanisme. En effet, en cas de non transmission du dossier, nous sommes dans l'obligation d'émettre un avis défavorable et en cas de projet non compatible avec notre cahier des charges, susceptibles de faire un recours, ce que nous souhaitons naturellement éviter.

En l'absence de demande, ou en cas de non-respect des prescriptions, outre les recours juridiques possibles, le certificat de conformité ne sera pas établi, ce qui peut poser de nombreux problèmes, en particulier, au moment de la revente.

Les clôtures et portails font l'objet de nombreuses demandes d'urbanisme. Les clôtures et portails pleins sont interdits, ils doivent être ajourés. De plus, l'Architecte des Bâtiments de France émet souvent des prescriptions plus restrictives. Les clôtures doivent correspondre au style d'origine de la maison. Souvent, du barreaudage droit en métal vert foncé ou en bois clair, ajouré à hauteur de 50% est demandé. En ce qui concerne les huisseries et garde-corps les couleurs trop contrastantes (blanc, gris anthracite, noir) sont refusées et les couleurs plus neutres privilégiées.

Secrétariat
ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE
65, allée Jules Verne
78170 La Celle Saint Cloud



ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE

Autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1931 et du 4 avril 2008
Siège social à la Mairie de La Celle Saint-Cloud (78)

Nous vous rappelons que **les occultants provisoires sont interdits** sur toute la commune (matériaux non pérennes : film plastique, feutre, canisses et assimilés...). Afin de préserver votre intimité, il est préférable de doubler la clôture d'une haie végétale d'essence locale. D'autant que ceci contribue au caractère boisé de la Châtaigneraie et améliore le cadre de vie, contrairement à l'utilisation de matériaux non pérennes qui le dégrade.

Tous les formulaires de demande d'autorisations d'urbanisme sont disponibles sur :

- le site service-public.fr
- **par voie dématérialisée** sur le [guichet numérique des autorisations d'urbanisme](#)

Ce service vous permet de déposer, sur une plateforme dédiée et sécurisée, les demandes d'autorisations d'urbanisme et de suivre leur instruction.

La commission Construction reste à votre écoute :
construction@chataigneraie.info

❖ Commission Boisement

Membres de la commission :

Patrice Bellocq (Coordinateur) - Jean-Pierre Lieubray - Daniel Messiaen - Alexandra Rigaud - Anne Zimmermann

Monsieur Bellocq, coordinateur de la commission, fait part des points suivants :

Le boisement remarquable de notre quartier est l'un de ses atouts qui y rendent la vie agréable et nous incitent ainsi à y venir et à y demeurer. Nos arbres sont souvent anciens et très sensibles aux moindres modifications de leur environnement. Chérissons-les et prenons bien soin d'eux en ne leur imposant pas des abattages intempestifs, voire illégaux, ni des artificialisations importantes de leurs alentours, ni des étêtages ou des tailles massacrantes.

Durant cette année d'activité, la commission Boisement a été sollicitée sur 29 dossiers concernant 27 sites pour le traitement de :

- 9 inventaires du boisement avec rapports,
- 6 demandes d'abattage,
- 6 dossiers de construction ou réaménagement (dont 3 avec création de lots),
- 4 abattages non réglementaires dont 2 tentatives de préservation en urgence,
- 6 conciliations entre riverains ou propriétaires et locataires,
- 6 tailles de haies débordant dangereusement sur la chaussée.

Parmi ces 29 dossiers, 12 sont clos et 17 sont encore en cours.

La commission a malheureusement pris un peu de retard dans le traitement de plusieurs dossiers, notamment du fait de la recrudescence de réaménagement de terrains et de travaux, de souhaits d'abattages et de conflits entre riverains dans une période de moindre disponibilité des membres (bénévoles) de la commission.

Rappel sur l'importance du boisement à La Celle Saint Cloud : le règlement du Plan Local d'Urbanisme y prescrit de préserver le plus possible les arbres de haute-tige existants, notamment en soumettant tout abattage à une demande préalable pour autorisation sous conditions strictes. L'abattage ne pourra être autorisé que ponctuellement, sur justification, pour des raisons de sécurité des biens et des personnes, de désordres importants sur les habitations et sous réserve de remplacement par des plantations suffisantes en nombre et en taille. Un arbre « de haute-tige » est un arbre dont la hauteur, à l'âge adulte, entre le sol et les branches de la première ramure, est au minimum de 2 mètres.

Enfin, notre commission a œuvré avec persévérance et succès pour la mise en œuvre au plus tôt (le 14/10/22, la veille des « Rencontres de l'Arbre ») d'une protection périmétrique autour de « notre » châtaignier qui est situé sur la place Audran et a remporté le prix national du public de l'Arbre de l'année 2021. Cette protection s'avère efficace et appréciée et évite que sa notoriété ne lui porte préjudice, comme cela est souvent le cas.

La commission Boisement reste à votre écoute :
boisement@chataigneraie.info

❖ Commission Communication

Membres de la commission :

Laurent Dalissier (Coordinateur) – Sylvie Chapron-Lapasset - Agnès Ruchaud – Frédérique Vial - Anne Zimmermann

Monsieur Dalissier, coordinateur de la commission, fait part des points suivants :

La Commission Communication a pour but d'informer et d'aider les habitants de la Châtaigneraie au travers de différents supports et animations.

Comme toujours la commission s'attache tout particulièrement à faire vivre le lien entre les habitants de notre quartier.

En 2022, les animations ont pu reprendre dont le traditionnel vide-grenier dimanche 2 octobre dernier pour la plus grande joie des habitants de notre quartier ainsi que notre premier Troc plantes, dimanche 10 avril 2022.

Secrétariat
ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE
65, allée Jules Verne
78170 La Celle Saint Cloud



ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE

Autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1931 et du 4 avril 2008
Siège social à la Mairie de La Celle Saint-Cloud (78)

Le site Internet de la Châtaigneraie (www.chataigneraie.info) est mis à jour régulièrement: y figurent les coordonnées des commissions, les documents à télécharger (en particulier pour vos demandes liées à l'urbanisme), les liens utiles, les événements (comme notre châtaignier de la Place Audran élu plus bel arbre de France !), les actualités.

Le quartier de la Châtaigneraie a un groupe Signal tenu par des habitants du quartier, avec près de 300 membres qui permet de relayer librement les informations entre voisins : conseils pour trouver un artisan, info sécurité, signalement d'une coupure internet... L'association informe de la diffusion notamment de ses Flash Infos.

La page Facebook « Association syndicale de la Châtaigneraie » existe. N'hésitez pas à faire vivre cette page au travers de photos, d'anecdotes et/ou de commentaires postés.

Le livret d'accueil est quant à lui destiné en priorité aux nouveaux arrivants dans la Châtaigneraie. Vous y trouverez plusieurs informations pratiques utiles à tous. Il est également téléchargeable sur notre site Internet.

Enfin, des Flash Infos sont régulièrement adressés aux personnes nous ayant communiqué leur adresse mail. Ces flashes sont très utiles dans tous les domaines puisqu'ils vous apportent des informations immédiates en matière de sécurité, environnement, vie pratique, circulation, boisement, urbanisme...

Pour cette année, notre association prévoit d'organiser un pique-nique.

La commission Communication reste à votre écoute :
communication@chataigneraie.info

V. Le compte rendu de l'intervention de Monsieur Olivier Delporte ainsi que des questions/réponses évoquées lors de l'AG

Monsieur le Maire, Olivier Delaporte, est accompagné de Messieurs Benoît Vignes (Maire-adjoint, Délégué à la Sécurité, Santé, Transports, Mobilités actives, Circulations douces, Numérique), Jean-Christian Schnell (Maire-adjoint, Délégué à l'Aménagement des espaces publics, Voirie, Urbanisme, Environnement-espaces verts, OM, Marchés d'approvisionnement, Commerces) et Mickaël Brunet, Chef de la Police municipale.

Tout d'abord, Monsieur Delaporte informe les présents qu'il a présenté ses condoléances à Madame Reguer et rappelle la participation active de son mari, Jean-Paul, notamment lors des actions et manifestations de l'ASA.

Puis suivants les thèmes précédemment communiqués au Maire, par l'association en prévision de notre AG, différents points sont abordés :

a. Concernant la sécurité

M. Brunet fait tout d'abord le point sur 2022 : 1000 contraventions sur la commune pour stationnement gênant, excès de vitesse (dont 1 retrait de permis) et mise en fourrière (70 véhicules dont 11 dans La Châtaigneraie), 195 rapports d'information, 7 procès-verbaux de contravention allant de 400 à 1 500 € (ex : pose de panneaux publicitaires...), 26 interpellations de personnes dont 6 sur La Châtaigneraie, 680 interventions (51 avenue des Gressets, dont 36 étaient des résidents du quartier). M. Brunet rappelle l'importance du rôle citoyen dans les excès de vitesse et le respect des règles de prudence.

M. Le Maire précise que :

- le travail de la Police Municipale se fait en étroite relation avec la Police Nationale,
- concernant le groupe GPO : le point sur la circulation de transit dans le quartier pourrait être un point à mettre à l'ordre du jour d'une prochaine réunion notamment le temps des feux, qui en général joue un rôle important dans cette régulation,
- concernant les cambriolages : tout le secteur de la région Ouest de l'Île de France est touché. Il s'agit souvent de réseaux étrangers. La Mairie est également particulièrement attentive concernant le problème du trafic de stupéfiants.

Monsieur Le Maire rappelle que la sécurité est une question qui concerne chacun d'entre nous, chacun doit être vigilant en sa qualité de citoyen.

b. Concernant la coupure de l'éclairage public nocturne

Le Président Lieubray demande s'il peut être envisagé par la commune l'abandon de la coupure de l'éclairage public la nuit et de privilégier d'autres solutions pour réaliser des économies d'électricité. Monsieur le Maire répond que la Mairie tient à respecter une certaine sobriété énergétique. Toutes les communes sont confrontées, depuis 2022/début 2023, à une hausse très importante des coûts de l'électricité (augmentation jusqu'à 100%), du gaz (x 3,5) et de la masse salariale (augmentation de l'indice de la fonction publique) soit 1,5M € de plus sur un budget de 3,5M €. Il tient à équilibrer le budget municipal et à éviter tout surendettement. Il faut également tenir compte des budgets d'avenir (investissement dans la rénovation des écoles, etc...). Tout cela en autofinancement et avec des perspectives d'amélioration budgétaire pour 2024 notamment dans la transition énergétique (exemple : accélérer le passage de 20 à 30% d'éclairage LED, isolation thermique des écoles, etc...). Un travail commun en matière de géothermie se fait avec 5 autres communes. Aussi, par mesure d'économie, il convient d'éteindre l'éclairage public la nuit (de 1h30 jusqu'au 1^{er} train du matin) car 2/3 encore du quartier n'est pas en LED.

Secrétariat
ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE
65, allée Jules Verne
78170 La Celle Saint Cloud



ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE

Autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1931 et du 4 avril 2008
Siège social à la Mairie de La Celle Saint-Cloud (78)

M. Schnell précise que « *la fin de l'éclairage nocturne n'a pas d'incidence sur le nombre de cambriolages (qui ont lieu surtout en soirée), par ailleurs la mise en place d'un « éclairage intelligent » coûterait trop cher à la commune (plus de 1,6M €, soit un budget bien supérieur au budget dont dispose la Mairie pour ce poste). »*

c. Concernant la vidéoprotection

M. Vignes répond à cette question. Il précise que VGP a travaillé au remplacement de l'équipement existant. Par ailleurs, il a fallu faire face à un changement de prestataire. La période a donc été plus difficile sur 2023. Lors de la prochaine réunion VGP, la mise en place d'une caméra devant le Pôle Tertiaire sera rappelée.

d. Concernant l'avenue de Verdun

M. Delaporte souligne l'importance de l'axe Est/Ouest (en lien avec Le Chesnay) du fait qu'il dessert respectivement la gare de Vaucresson et le centre commercial de Parly2.

M. Schnell complète en signalant que la piste cyclable et un revêtement phonique sont en cours de réflexion (plan VGP). En effet, il a été acté qu'il y avait un dépassement de bruit.

M. Brunet rappelle qu'à moins de 50km/h il n'y a plus de bruit de roulement mais uniquement le bruit moteur.

L'axe Nord/Sud, lui, dessert Bougival (contraintes du rondpoint de Bel Air avec un trafic dense).

e. Concernant les câbles de véhicules électriques sur les trottoirs

Monsieur le Maire dit que cela est interdit, mais au-delà de cela, c'est une question de bon sens car il en va de la responsabilité de la personne qui procède à la recharge, en cas de problème ou d'accident.

M. Brunet précise qu'il n'existe pas à l'heure actuelle de texte qui règlemente ou sanctionne cette activité, ce qui permettrait de verbaliser.

M. Schnell recommande pour recharger de mettre son véhicule dans son garage ou sur son terrain car il y a interdiction de toute activité « personnelle » sur la voie publique. Des postes de recharge existent sur la commune comme Place du jumelage, Place Berthet, et bientôt à La Jonchère.

Le Président Lieubray demande alors au maire de bien vouloir communiquer sur le sujet. Monsieur le Maire précise alors qu'il est tout à fait prêt à faire un arrêté à ce sujet, qui sera affiché dans la commune.

f. Concernant l'enfouissement des réseaux

En réponse à une question posée par une habitante du quartier, M. Schnell rappelle que ces travaux représentent un budget pharaonique (15M €). Le prochain chantier dans ce domaine concerne la route des Puits et ce pour 3 raisons : entrée de ville, nécessité de refaire la chaussée et création d'une piste cyclable. Bien sûr, d'autres rues sont concernées, comme l'allée La Fontaine qui a subi de nombreux travaux également en 2022. Toutefois, M. Schnell ainsi que le Maire insistent sur la difficulté à maîtriser l'agenda des différents prestataires concernés. Malgré un programme pluriannuel de voirie communiqué en amont, de nombreux reports de travaux des différents prestataires sont faits (à titre d'exemple : en 2022, il n'y avait pas de projet initial SEOP, gaz-GRDF-VGP pour les allées Centrale, Lamothe et Bocages, cependant certains concessionnaires ont changé le programme précédemment communiqué en fin d'année...).

g. Concernant le devenir du stade Corneille

La gestion du lycée Corneille relève de la région (besoins internes en matière de rénovation du gymnase et de gestion des activités sportives. (Une partie du stade a été transformée provisoirement en parking le temps des travaux de construction). La question s'est posée de savoir si l'on privilégiait la continuité entre le pôle Lycée, le pôle Cœur de ville et la Gare.

C'est finalement l'idée de non-densification des constructions et d'une coupure des pôles Cœur de ville/Gare/Piscine par un pôle « verdure/espace vert » qui a été retenue (ex : parc de jeux d'enfants...) afin de préserver le cadre environnemental de la commune.

h. Questions diverses (LED/entretien trottoirs/tapages nocturnes)

Un habitant du quartier fait remarquer qu'à Vaucresson où il habitait précédemment, il a été installé un « *tout LED* » sans pour autant augmenter les impôts de ses concitoyens. De même, ce dernier regrette que la vidéo pourtant prévue au Pôle Tertiaire ne soit pas encore mise en place. Le Maire fait remarquer que si chacune des 20 communes qui constituent VGP émet des souhaits c'est VGP, seul, qui réalise ! Le Maire regrette également, lui-aussi, les lenteurs de VGP. M. Vignes précise que le plus efficace serait une « *vidéo verbalisation* » mais que pour cela il conviendrait d'avoir un centre de supervision urbain (CSU) comme autrefois celui du Chesnay (nécessitant alors d'avoir une personne derrière les écrans). Ce choix n'a pas été retenu pour la ville. Il convient donc de renforcer l'aspect citoyen pour répondre à l'incivilité.

En réponse à la question du Président Lieubray sur *l'entretien des trottoirs* M. Schnell répond qu'un budget est dégagé pour l'entretien des trottoirs et de la chaussée. Il convient de considérer 3 aspects : le ramassage des feuilles en automne, les déformations des trottoirs dues aux racines des arbres et les herbes qui poussent (pour rappel : l'utilisation de produits bio-sourcés est chère, peu efficace et d'une durée limitée - actif pendant 15 jours laissant les racines) donc une équipe des espaces verts avec du renfort (2 CDD pendant 7 mois) procède à une coupe mécanique en fonction des conditions climatiques. M. Schnell rappelle que naturellement, chacun peut bien sûr entretenir le trottoir devant sa propriété comme il le fait pour le dégagement de la neige !

Secrétariat
ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE
65, allée Jules Verne
78170 La Celle Saint Cloud



ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE

Autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1931 et du 4 avril 2008
Siège social à la Mairie de La Celle Saint-Cloud (78)

Concernant la *propreté des trottoirs en matière de déjections canines*, M le Maire est prêt à communiquer à ce sujet et à cosigner dans les semaines qui viennent une note d'information propre à notre quartier.

Enfin, suite à une question d'une habitante du quartier se plaignant de *tapages nocturnes* et de l'absence de déplacement de la police malgré ses appels au 17, M. Brunet rappelle qu'il convient, dans une telle situation, de continuer à appeler le 17, car chaque appel est enregistré et des patrouilles pourront, de ce fait, passer ultérieurement dans la rue en question du fait de l'accumulation de ces appels. La police municipale doit également être informée pour faire le relais.

Le Président Lieubray clôt les questions-réponses et ouvre le vote du rapport moral, du rapport financier et de l'élection du nouveau syndic. Il déclare ensuite la clôture de séance.

La séance est levée à 11h45.

VI. Résultats du vote des résolutions

1. Approbation du Rapport Moral du Président – AG 2023 – Résolution n°1

| | Résolution n°1 | | | |
|--|----------------|--------|------------|-------|
| | POUR | CONTRE | ABSTENTION | BLANC |
| Nbre de voix exprimées par mail (A) | 142 | 2 | 2 | 5 |
| Nbre de voix exprimées via un vote par correspondance ou lors AG (B) | 650 | 1 | 9 | 13 |
| Total (A)+(B) | 792 | 3 | 11 | 18 |
| en pourcentage | 96,12% | 0,36% | 1,33% | 2,18% |
| % Nbre de voix exprimées : 54% | | | | |
| soit 824 voix | | | | |

L'assemblée annuelle des propriétaires de La Châtaigneraie, après en avoir délibéré, approuve le Rapport Moral du Président Lieubray.

2. Approbation du Rapport financier pour 2022 (Comptes 2022) – Résolution n°2

| | Résolution n°2 | | | |
|--|----------------|--------|------------|-------|
| | POUR | CONTRE | ABSTENTION | BLANC |
| Nbre de voix exprimées par mail (A) | 144 | 0 | 2 | 5 |
| Nbre de voix exprimées via un vote par correspondance ou lors AG (B) | 642 | 1 | 17 | 13 |
| Total (A)+(B) | 786 | 1 | 19 | 18 |
| en pourcentage | 95,39% | 0,12% | 2,31% | 2,18% |
| % Nbre de voix exprimées : 54% | | | | |
| soit 824 voix | | | | |

L'assemblée annuelle des propriétaires de La Châtaigneraie, après en avoir délibéré, approuve les comptes et le Rapport financier présentés par la Commission Finances pour l'année 2022.

3. Election de Monsieur Vincent Noailly au poste de syndic – Résolution n°3

Secrétariat
ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE
65, allée Jules Verne
78170 La Celle Saint Cloud



ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE

*Autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1931 et du 4 avril 2008
Siège social à la Mairie de La Celle Saint-Cloud (78)*

| | Résolution n°3 | | | |
|---|-----------------------|---------------|-------------------|--------------|
| | POUR | CONTRE | ABSTENTION | BLANC |
| Nbre de voix exprimées par mail (A) | 140 | 0 | 6 | 5 |
| Nbre de voix exprimées via un vote par correspondance ou lors AG (B) | 611 | 7 | 41 | 14 |
| Total (A)+(B) | 751 | 7 | 47 | 19 |
| en pourcentage | 91,14% | 0,85% | 5,70% | 2,31% |
| % Nbre de voix exprimées : 54% | | | | |
| soit 824 voix | | | | |

L'assemblée annuelle des propriétaires de La Châtaigneraie, après en avoir délibéré, approuve la candidature de Monsieur Vincent Noailly au poste de syndic.

Secrétariat
ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE
65, allée Jules Verne
78170 La Celle Saint Cloud